



est ce que je peux gagnée ce procès

Par **ISA82**, le **03/01/2019** à **08:51**

J' ai acheté un véhicule Q3 en regardant internet il était de 2015 avec plusieurs options , quant j'ai reçu le bon de commande le véhicule était de l'année 2014 donc sur le bon de commande j ai marqué lue et approuvée sauf pour l'année 2014 et j'ai rajouté dans la marge avec une flèche 2015 , ensuite après trois mois le pro nous a envoyé pour payer la carte grise du fait que la voiture venait de l'étranger et pour une première immatriculation nous avons dû nous acquitter pour la carte grise d'une somme de 1546 euros , en plus le pro n'avait pas passé le contrôle technique il s'avère que le véhicule présente sous la caisse d'importante oxydation , plus on c'est rendu compte du manque du régulateur , bien sur le pro a payé la facture pour le faire installé , je crois que là j'ai fait une erreur j'aurais dû rendre le véhicule , après une procédure avec contre expertise , mon expert a conclu une délivrance de non conformité par rapport à l'annonce passée date et mise en circulation éronnée régulateur de vitesse manquant et contrôle technique obligatoire à partir du 19/05/2018 non remis au moment de la livraison , l'écart de prix entre les deux années modèle pour type de véhicule 10% ; le fait d'annoncer un prix attractif pour un modèle 2015 en occultant le coût du malus écologique pour les véhicules d'importation permet d'induire en erreur un potentiel acquéreur et il met en conclusion les conditions de la vente n'ont pas permis une délivrance conforme du véhicule à moi même le pro a failli à ses obligations , la partie adverse n'a pas répondu en locurence l'expert , à ce jour je suis pénalisée puisse j'évite de me servir du véhicule , mais maintenant je vais devoir m'en servir , vu les élément pensez vous que je puisse gagner ce procès et connaissez vous un bon avocat sur les droit automobile sur Montauban , je suis trop inquiète . Merci de me répondre car j'ai dépensé beaucoup d'argent en plus j'ai dû repasser un controle technique à mes frais pour le controle technique en plus de la carte grise

Par **youris**, le **03/01/2019** à **16:37**

bonjour,

seul un avocat qui connaît votre dossier dans le détail pourra faire un pronostic sur vos chances de gagner votre procès, sachant que même si vous gagnez avec les frais que vous avez engagés, l'addition risque d'être salée.

salutations

Par **ISA82**, le **03/01/2019** à **17:51**

Merci de votre réponse , mais les frais de dépense d'avocat sont pris en charge par mon assurance , par contre si je perds là c'est autrement , c'est pour cela que je voulais avoir un avis avec mon dossier , merci quant même je pense qu'il faut que je rencontre un avocat et qu'il me dise qu'est ce qu'il en pense , merci à vous